



BPJEPS

Animation Culturelle

CENMÉA
OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
L'ÉLAN FORMATION



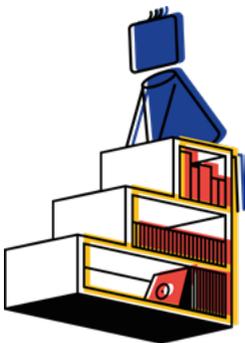
Les objectifs de cette formation

Le BPJEPS mention Animation Culturelle est un diplôme de niveau 4 (BAC). Il atteste que son titulaire est capable de :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics
- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'activités culturelles comme supports à l'émancipation individuelle et collective et s'inscrivant dans le projet de la structure dans une équipe pluridisciplinaire
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités de découverte et d'approfondissement en développant une technique ou une démarche de pratique d'expression ou artistique ou culturelle
- Accompagner les publics vers la découverte de pratiques de formes et de lieux culturels institués ou non
- Maîtriser la sécurité des pratiquant.e.s, des lieux et du matériel et repérer les situations à risque
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative

Cette formation s'adresse aux demandeur.euse.s d'emploi qui souhaitent se professionnaliser dans le champ de l'animation culturelle, aux professionnel.le.s de l'animation en poste, aux personnes en reconversion.

La Formation



La formation est organisée en alternance sur 12 mois :
735 h en centre de formation
714 h en structure professionnelle sous tutorat pédagogique.

Selon le projet du stagiaire, le BPJEPS Animation Culturelle peut être complété, au choix par :

- Certificat complémentaire Diriger un accueil collectif de mineurs 105h + 18 jours de stage en ACM
- Certificat de spécialisation Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne 105h en centre de formation + 105h dans une structure accueillant du public en perte d'autonomie.

Cette formation, principalement dispensée en présentiel, intègre des temps de formation à distance.



Une mobilité européenne autour de l'échange professionnel de pratiques et de la rencontre culturelle et interculturelle est proposée dans le parcours de formation
La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, avec un parcours individualisé de formation, une équipe de formateur.rice.s qualifié.e.s, un.e référent.e handicap au sein du Centre de Formation.

La formation permet de se présenter au concours d'animateur de la Fonction Publique Territoriale

Le programme

Le programme de formation est organisé en 4 Unités Capitalisables (UC)

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ des « activités culturelles »
- UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ des « activités culturelles ».

Il est possible d'entrer en formation pour valider une ou plusieurs UC.

Un module de positionnement permet de définir, en début de formation, le parcours individualisé de chaque stagiaire.

Le BPJEPS AC est délivré par la Direction Régionale Académique de la Jeunesse de l'Engagement et du Sport (DRAJES) via l'obtention des 4 UC (ou Unités Capitalisables).

1 épreuve (dossier + épreuve orale) valide les UC1 et UC2.

1 épreuve (dossier + mise en situation + entretien) valide les UC3 et UC4.



Les débouchés



Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations), ainsi que sous statut de travailleur.euse indépendant.e. L'animateur.rice peut évoluer vers un domaine d'activité technique dans les arts ou la culture, la formation, la coordination puis la direction d'une structure. Pour plus d'informations : [Fiche RNCP 28557](#)

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation c'est

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous,
- Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.



Les méthodes

- Une conception et une pratique de la formation en alternance
- L'utilisation de méthodes d'éducation active
- La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation
- L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel
- La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés
- L'utilisation du numérique et de la FOAD dans la formation
- L'accès à la plateforme de ressources en ligne Yakamédia
- La mise en place de démarches d'accompagnement culturel durant la formation

NOUS CONTACTER

CEMEA OCCITANIE

501 rue de la Métairie de Sayset CS 10033

34078 Montpellier Cedex 3

04 67 50 46 00

accueil@cemea-occitanie.org

Renseignements et inscriptions auprès de Stéphanie Pugenc

Détails par territoire dans le feuillet central



CEMEA OCCITANIE



CEMEA_OCCITANIE



CEMEA OCCITANIE



www.cemea-occitanie.org

CGV : <https://cemea-formation.com/CGV/>